

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du Centre Pierre Janet applicables du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les consultations psy sont fixés conformément à la liste jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 janvier 2023

Pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services

Hélène BOULANGER
Vincent MALNOURY

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le 09 JAN. 2023

TARIFS CONSULTATIONS CPJ

Tarifs applicables du 01/01/2023 au 31/12/2023

		PATIENTS				
TYPES DE CONSULTATIONS		CPJ	A DISTANCE	EXTERIEUR CPJ Domicile/Travail		
1	Consultation classique Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	70 €	75 €	90 €		
2	Consultation Famille/ Couple/Enfant	75 €	sans objet	95 €		
3	Coaching/ Psychologie Positive (1h)	100 €/h	110 €/h	120 €/h		
4	Cellule d'urgence (groupe - 3h)			916,67 € HT		
				1100 € TTC		
5	Suivi des personnes prises en charge			166,67 € HT		
				200 € TTC		
5	Bilan psychotechnique Enfant/Adulte (3 séances - règlement à chaque séance)	100 € la séance				
7	Supervision individuelle (1h)	100 € HT/h		125 € HT/h		
		120€ TTC/ h		150€ TTC / h		
8	Supervision de groupe (1 h)	216,67 € /h HT		216,67 € /h HT		
		260 € /h TTC		260 € /h TTC		
9	Supervision des Psy. du CPJ (1/2 journée)	650 € TTC				
9	Supervision des Psy. du CPJ (1 journée)	1300 € TTC				
10	Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues		
11	Accès à la testothèque	50 €				

REMUNERATION INTERVENANTS			
Intervenant	Frais de déplacement		
45 €	20 €		
50 €	20 €		
70 €	20 €		
2RP : 100 € PSY : 750 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)		
250 €			
CPJ/Domicile : 100 € CPJ/Lieu Travail : 120 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)		
200 €/h	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)		
	Pas de frais de déplacement		
	Pas de frais de déplacement		
40 €	20 €		